



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE PAUL VI
À LA COUR DE JUSTICE
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES***

Jeudi 5 juin 1975

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Vous n'avez pas voulu achever votre séjour romain sans venir Nous rendre visite. Nous sommes Nous aussi heureux de cette rencontre: elle Nous permet de témoigner à la Cour de Justice des Communautés européennes la haute estime que Nous portons à cette institution, garante des Traités, et les vœux ardents que Nous formons pour le progrès de la collaboration européenne qui vous tient tellement à cœur.

Certes, la mise en application des Traités communautaires entre les neuf Etats membres ne cesse d'être laborieuse: tant de traditions diverses à harmoniser, tant d'intérêts à concilier, tant de difficultés économiques à surmonter et à résoudre ensemble! Et pourtant, qui douterait aujourd'hui qu'il y a un bien commun à promouvoir dans cette partie de l'Europe, hier morcelée et divisée? Il y va de la paix et du progrès social de deux cent cinquante millions de citoyens, qui sont appelés à avoir des échanges de plus en plus fréquents. Et Nous osons penser que cette Europe a aussi un témoignage d'entente à porter devant la face du monde, une contribution de poids à fournir à la paix internationale et au développement de tous.

Mais, c'est évident, de tels Traités courraient un grand risque sans la vigilance de la Commission et sans la justice qu'exerce votre Cour sur demande de la Commission ou des juges nationaux, sous forme de sanction ou d'interprétation du droit. Le fonctionnement de cette Cour de Justice mérite d'être relevé. Même si les juges et les avocats généraux viennent nécessairement d'Etats nationaux et sont proposés par eux, Nous savons qu'ils ont à cœur de dégager une règle commune, avec une autorité commune qui s'impose à tous. Cette indépendance, capitale, est

favorisée par le fait que vous recevez l'investiture de la Communauté, par la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères; elle est aussi le fait de votre volonté, et de la conscience que vous avez de devoir répondre à l'objectivité et à l'impartialité qu'on attend de vous.

De cela, Nous nous réjouissons, Nous vous félicitons. Sans cette indépendance dans le jugement, sans cette autorité au-dessus des Etats, les institutions internationales sont réduites à l'impuissance, les principes restent lettre morte, le bien commun n'est pas assuré. L'Eglise catholique apprécie cet effort, elle qui est si soucieuse de voir respecté le droit de chacun, de chaque personne et de chaque peuple, dans la mise en œuvre d'une solidarité élargie, de plus en plus nécessaire, et dans la fidélité aux engagements solennellement contractés.

Que le Dieu Tout Puissant vous assiste dans votre noble fonction! Qu'il vous bénisse, avec vos familles et tous ceux qui vous sont chers.

**Insegnamenti di Paolo VI, vol. XIII, p.600-601.*

L'Osservatore Romano, 6.6.1975, p.1.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française, n .24 p.4.

La Documentation catholique n.1679 p.606.